

# Cannabis/chanvre : Le chanvre à actifs (cannabinoïdes)

L'avenir de la filière Française se joue maintenant



# Le Chanvre Bien être

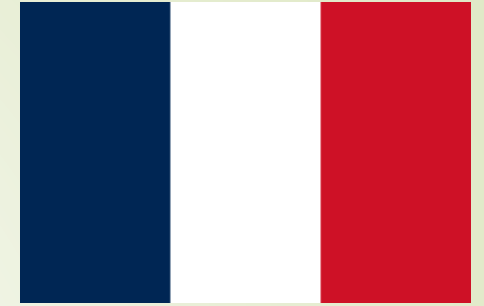


**Le CBD (cannabidiol) est l'un des Cannabinoïdes présent dans le chanvre; à ce jour on en connaît une centaine et seulement quelques uns sont pour l'instant étudiés.**

**Cannabis sativa L : Genre botanique qui rassemble des plantes annuelles de la famille des Cannabacées.**

**Les variétés CBD actuellement utilisées et commercialisées sont issues de l'hybridation de ces sous-espèces.**

# Le cadre législatif actuel:



- France : L'arrêté du 30 décembre 2021 encadre les usages du chanvre et le protocole de test:
  - Variétés autorisées à la mise en culture (catalogue européen ou français)
  - Interdit la vente de plants et le bouturage
  - Définit le seuil de THC autorisé dans la plante à 0,3% et le protocole de test applicable
  - N'encadre pas l'usage et le commerce du CBD naturel (Suspension de l'article interdisant la vente de fleurs)
  - Oblige le producteur à contractualiser le rachat de la production avec un « Industriel »
  - Suite à plusieurs recours contre cet arrêté, celui-ci est partiellement suspendu et en attente de clarification au conseil d'état.
  - La suspension a permis d'ouvrir un cadre transitoire concernant le commerce de fleurs de chanvre.



# Le cadre législatif UE



- ▶ **L'UE: 13 Février 2019, le parlement Européen adopte une résolution en trois volets: (Harmonisation législative/Favoriser la recherche/Accélérer la disponibilité de produit pour les malades et prévoir le remboursement des traitements)**  
**Elle rejoint l'avis de L'OMS quant au déclassement du CBD des stupéfiants et reconnaît son potentiel thérapeutique**
  
- ▶ **La CJUE et l'affaire KANAVAPE: 19 Novembre 2020**
  - ▶ **La CJUE juge l'interdiction du CBD illégale en France**
  - ▶ **Réaffirme la possibilité de se servir de toutes les parties de la plante et de commercer**
  
- ▶ **ONU : 3 Décembre 2020 déclassifie le cannabis au rang 1 de la liste des stupéfiants et rejoint l'avis de L'OMS**
  
- ▶ **Depuis 2020 le CBD est en étude auprès de L'EFSA car considéré comme « novel food », il ne peut donc actuellement être commercialisé en tant que produit alimentaire, tant que les études d'impact sur la santé des consommateurs n'ont pas aboutis. Les produits à base de chanvre ne sont pas impactés par cette législation .**

# Le besoin d'un cadre législatif en phase avec la réalité

- Les freins que rencontrent actuellement les acteurs du secteur:
  - L'absence d'autorisation explicite de se servir de toutes les parties de la plante (fleur) et de pouvoir la transformer (extraction, distillation, ...)
  - Le catalogue des semences EU et FR : variétés ligneuses et non tournées vers la production de fleurs. (la fleur étant la partie où les cannabinoïdes sont majoritairement présents) Variétés féminisé plus adaptées
  - Interdiction de bouturage....ET de faire des plants.
  - Le 0,3% de thc dans le chanvre et le taux appliqué au niveau EU, A savoir que chaque pays à le droit d'être plus permissif mais pas plus restrictif . Comme l'Italie avec une tolérance de 0,5 ou encore la République tchèque a 1% ce qui entraîne une disparité sur les produits commercialisés en France et au sein de l'UE .Cela peut entraîner des dérives (Comme des techniques pour abaissé le taux de thc), Des retenues en douanes ou interpellations pour suspicion de trafic de stupéfiants fréquentes
  - Une absence de formation
  - La majorité des pays limitrophes ont légiféré en faveur d'une réglementation et prennent une avance considérable dans le domaine. (Allemagne, Italie, Autriche, Belgique, Rep tchèque, Pologne, Grèce, Croatie, Portugal...)

# Le rapport de la commission parlementaire sur le chanvre:

- **Présidé par M. Robin Reda**
- **Une trentaines de députés réunis autour des thématiques « chanvre bien-être », « cannabis thérapeutique » et « cannabis récréatif ».**
- **Le rapport d'étape à propos du « chanvre bien-être », très favorable et force de propositions concernant le cadrage législatif de la production à la revente de chanvre.**
- **Une liste de 18 propositions remise aux ministres de la Santé (O.VERAND) et de l'Agriculture (J.DENORMANDIE)**
- **Consultation parlementaire de la population sur la légifération du cannabis favorable à 80,8% (Janvier-Février 2021)**
- **Ce rapport identifie les points de blocages inhérents au développement du secteur du « chanvre bien être » et met en lumière les potentiels de développement que représente l'ouverture de celui-ci.**

# La production de Chanvre à actifs: Les principaux aspects techniques, choisir et dimensionner son projet en fonction de sa destinée.



## ► Tunnel

### Les plus:

- Espace couvert
- Potentialiser la densité
- Rendement

### Les désavantage:

- Pression des ravageurs++
- Cout de production plus important

## ► Plein champ

### Les plus:

- Densité de plantation
- Facilité d'implantation
- Cout de production maîtrisé
- Assolement intéressant

### Les désavantage:

- Aléas climatique
- Qualité difficile à maîtriser pour la fleur (densité/puissance terpénique)



## ► Espaces contrôlés

Les avantages:

- Plusieurs cycles de production par an
- Maîtrise du climat
- Rendement à la surface +++
- Contrôle qualité ++
- Sécurité

Désavantages:

- Pression ravageurs+++
- Coût implantation et production+++
- Dépendance énergétique forte
- Personnel formé et compétant
- Astreinte 7/7 JOURS 24H/24  
365J/AN





# Les débouchés:

- **Produits brutes:**
  - **Inflorescences : (Fleurs)**
  - **Biomasse: (Broyat Fleurs+Feuilles)**
  - **Kief : (Poudre de trichomes)**
- **Extraits et ingrédients**
- **Produits transformés**
  - **Cosmétiques**
  - **Alimentaire**
- **L'utilisation de la fibre dans un objectif de double récolte est envisageable**

PRODUCTION



EXTRACTION/FORMULATION



DISTRIBUTION

# Des perspectives intéressantes:

- Une nouvelle source de revenus pour les agriculteurs
- De 20 000 à 80 000 emplois potentiels créés
- Un marché qui pourrait représenter 1 Milliard d'€ en France 100 millions la première année.
- Une demande de la part du secteur pharmaceutique, cosmétique, alimentaire et bien être, croissante.
- Un potentiel thérapeutique qui continue d'être démontré par des études de plus en plus abondantes depuis les années 2000.
- Une opinion française de plus en plus favorable à la question du cannabis.
- Un contrôle et une traçabilité plus importante des produits avec la mise en place de certifications, d'un cahier des charges strict, et d'une labélisation spécifique pour les produits destinés aux industries (alimentaire, pharmaceutique et cosmétique)
- L'arrivée de nouvelles variétés adaptées à la culture pour actifs permettant des rendements plus importants: KOMPOLTI, ENECTALIANA, ENECTAROL ...

## Et pour La FRANCE, quelles perspectives?

- Un territoire historiquement agricole
- La France à contrario de nombreux pays a toujours continué la production de chanvre, elle est même le leader Européen en terme de surface de chanvre cultivé.
- Un climat favorable à cette culture
- Un savoir-faire en matière de transformation, notamment cosmétique déjà bien présent
- La création de nouveaux emplois, permettant l'arrivée ou le maintien de populations dans des secteurs ruraux
- Des retombées économiques non négligeables pour les territoires
- Une culture non phytodépendante et peu gourmande en eau
- Une possibilité de s'inscrire dans les pays leader en développant par exemple des formations dédiés aux métiers du chanvre (culture, manufacture, commerce, transformation et recherche...) ainsi que des programmes de recherches et développement afin de gagner en compétence et en expertise.

# ET LE BIO?



- Actuellement certains produits issue de la culture du chanvre son certifiable en BIO
  - FLEURS
  - BIOMASSE
  - FIBRES ET GRAINES
  - MACERATS
  - COSMETIQUES
  - PRODUITS A BASE DE CHANVRE (EX: Tisanes)
- ⚠ Sont actuellement exclu de certification tout produits issues d'une extractions à base de solvant, même bio (ex: ethanol, CO2 super ou subcritiques)
- Actuellement un recours contre L'INAO est déposé pour excès de pouvoir afin de permettre la certification en bio des extraits de chanvre, ouvrant la voie à une filière importante de l'ingrédient.
- La filière française prend majoritairement la direction du bio favorisant des modes de cultures plus respectueux, et garantissant au consommateur une « sécurité » quand à la méthode de culture et au produits phyto utilisé. Par ailleurs le chanvre à une capacité de captation et de dépollution des sols pollués, il n'est pas rare de retrouver des métaux lourds dans les analyses.

# L'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes : UN COMBAT POUR UNE FILIERE FRANCAISE

- Fondée en 2020
- 300 Producteurs répartis sur tout le territoire
- Défendre/Informer/représenter
- Représentativité permettant une discussion avec les pouvoirs publics afin d'obtenir un cadre cohérent.
- Partenariats, réseaux, tables rondes, webinaires, rencontres, formations

[contact@lafpc.com](mailto:contact@lafpc.com)



# Merci de nous avoir reçu

**François-Guillaume Piotrowski**

**Président de l'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes**

**Co-fondateur de KANOPAE (culture, transformation et distribution)**

**Co-fondateur de France Botanique Services**

**(Conseil, expertise, audit, formation, suivi de projet, vente de semences certifiées)**

**[fgp@francebotaniques.com](mailto:fgp@francebotaniques.com)**

**06 61 26 68 75**

**Guillaume Guieu**

**Exploitant agricole, Vaucluse**

**Fondateur de la marque CANNACIE (Culture, transformation, distribution)**

**Administrateur de L'AFPC**

**Administrateur de L'UPCBD**

**Administrateur label qualité: Chanvre et CBD qualité certifié**

**[Contact@cannacie.com](mailto:Contact@cannacie.com)**

**07 71 70 71 99**

